

N° 157

AVRIL 2006

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)

Communiqué de la D.D.J.S et du CDOS

La campagne du CNDS va commencer dans le cadre d'un nouveau dispositif reprenant les grands principes de la gestion du FNDS (appel à projets, concertation avec le CDOS et les comités sportifs départementaux...)

A la suite de l'installation de la commission départementale par Monsieur le Préfet du Val de Marne, une réunion avec les Présidents des comités sportifs départementaux aura lieu le **mardi 25 avril 2006 de 18h30 à 20h00** à la salle des fêtes de la Préfecture. Elle leur permettra de connaître les grandes orientations du CNDS et de se voir remettre les dossiers de subvention qu'ils transmettront aux associations agréées.

Les associations auront jusqu'au **vendredi 19 mai 2006**, délai de rigueur, pour retourner leurs demandes à leurs comités départementaux respectifs.

Les associations qui n'ont pas de comités départementaux devront retourner directement leurs demandes **avant le vendredi 19 mai 2006**, délai de rigueur, à la DDJS du Val de Marne.

Les associations sportives pourront présenter 2 actions au maximum hors actions supplémentaires pour lesquelles il n'y a pas de limite de nombre.

Les comités départementaux pourront présenter 3 actions au maximum, dont au moins une portant sur la formation, hors actions supplémentaires pour lesquelles il n'y a pas de limite de nombre.

Les actions supplémentaires concernent les domaines suivants, prioritaires pour le développement du sport :

- la pratique féminine dans les quartiers urbains sensibles, ainsi que l'accès des femmes aux responsabilités,
- l'intégration des personnes handicapées,
- la pratique sportive en direction des jeunes résidant en ZUS,
- la prévention et la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport,
- le Plan Sport Emploi.

Les clubs et les comités sportifs départementaux seront informés des résultats de la campagne courant juillet 2006.

SCOOP 94

Directeur de la publication
Rédacteurs
Traitement et Documentation

Christian LOPES
Claude BAISSAC, Jacques CÉLÉRIER, Alain MÉRIGOT
Gérard CHARPENTIER, Nathalie LASSOUED

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard – 94000 CRETEIL

Tél. 01 48 99 10 07 – Fax 01 48 99 30 21 - e.mail cdos.94@wanadoo.fr – Site Internet : www.cdos94.org

Nous n'avons pas pu résister à la tentation de publier le message que nous avons reçu :

« Chers Amis, je reçois régulièrement SCOOP 94 et vous en remercie. La grande modestie de cette publication n'a d'égal que l'intérêt de son contenu, et je tenais à vous en féliciter ... Peu mais bien ; c'est mieux que beau(coup), mais vide !

Bien cordialement, Robert DENEL »

Venant des ANS, ce compliment nous va droit au cœur et nous encourage à poursuivre dans la même voie.

MEDAILLES JEUNESSE ET SPC



Bonne nouvelle, le directeur de la DDJS a pris la décision d'honorer sans distinction du lieu de résidence en Ile de France, les bénévoles oeuvrant en Val de Marne.

Cette initiative répond à la demande du CDOS en raison de la mouvance des familles, beaucoup plus importante du fait des changements d'emplois et du contexte général par rapport au logement.

Le contingent annuel pour le Val de Marne sera de 9 médailles d'or, 26 d'argent et 69 de bronze.

Il y a deux promotions par année, les dates limites de réception des dossiers ont été fixées au :

- ✓ Promotion du 1^{er} Janvier :
1^{er} Octobre pour le bronze
1^{er} Septembre pour l'or et l'argent
- ✓ Promotion du 14 Juillet :
1^{er} Mai pour le bronze
1^{er} Mars pour l'or et l'argent

Il existe aussi un autre échelon qui est la Lettre de Félicitations, nous avons demandé que celle-ci soit remise au cours de la cérémonie en Préfecture, au lieu d'être envoyée par courrier, la cérémonie étant tout de même plus valorisante. Nous pensons que nous serons entendus.

De la même manière, nous invitons le mouvement sportif à penser de mettre à l'honneur les jeunes bénévoles, il en existe qui sont trop souvent oubliés, c'est de la responsabilité des dirigeants.

L'APPORT DU BENEVOLAT

Il semble plus que jamais indispensable de le quantifier pour toute demande de subvention, cette valorisation est une nécessité dans une période où l'obtention des aides est devenue compliquée.

Par exemple, les demandes CNDS (ex FNDS) comporteront encore des lignes qui y seront consacrées dans la présentation du budget de vos actions, il convient de les remplir avec attention. Vous pouvez et c'est même vivement conseillé, présenter une annexe détaillée comportant : nombre de bénévoles, heures consacrées à la réalisation du projet.

De la même manière, vous avez tout avantage, à l'occasion de la présentation des comptes de l'association, au cours de votre assemblée générale, à joindre une feuille consacrée à ce chapitre. N'hésitez pas à préciser les tâches accomplies et les valoriser, soit en les comparant aux mêmes tâches qui seraient effectuées par des professionnels, soit à l'aide du SMIC horaire.

Cette méthode permettra à tous de se rendre compte que l'apport des bénévoles est indispensable à votre fonctionnement, cette part, comparée à une subvention, sera ramenée à sa juste place, c'est-à-dire la première.

Ainsi il sera plus facile de constater que ce ne sont pas les subventions qui permettent aux associations de perdurer, mais bien au travail des bénévoles. Cet argument vous devez toujours le mettre en avant, car on a trop tendance à vouloir faire croire que sans les subventions, les associations ne pourraient pas fonctionner.

Nous avons besoin de subventions, elles sont nécessaires pour des actions particulières tournées souvent vers de nouveaux publics, autrement elles ne sont pas toujours indispensables.

En tout état de cause, nous ne sommes pas des « assistés », cet argument est aussi valable pour vos adhérents afin qu'ils ne se comportent pas en consommateurs. S'ils en veulent plus alors il faut qu'ils se « retroussent les manches » ou bien qu'ils acceptent de supporter le salaire d'un professionnel.

Dans le SCOOP n°155 de Février, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur la délivrance des reçus fiscaux.

Une réponse ministérielle du 3 Mai 2005 nous permet d'apporter une autre précision : un organisme sans but lucratif même de bonne foi qui délivre irrégulièrement des certificats, reçus, états ou attestations permettant à un contribuable d'obtenir le bénéfice d'une déduction de revenu ou du bénéfice imposable ou d'une réduction d'impôt, est passible d'une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ce document.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

La désignation de celui-ci, à ne pas confondre avec le vérificateur, est obligatoire dans les cas suivants :

- L'association percevant des subventions publiques dont le montant total atteint 150 000 €
 - L'association émettant des obligations
 - L'association exerçant une activité économique et qui dépasse deux des trois seuils suivants :
 - ✓ 50 salariés
 - ✓ 3,1 M€ de C.A
 - ✓ 1,55 M€ de total de bilan
 - L'association exerçant des activités réglementées
- Parmi les nombreux cas, un seul intéresse le sport, ce sont les fédérations sportives
- Les fondations reconnues d'utilité publique
 - Les associations rémunérant des dirigeants
 - Les associations percevant des dons pour un montant supérieur à 153 000 €

Attention une association peut être tenue en application d'une convention de subvention, à la demande de la collectivité publique ordonnatrice de la subvention, d'avoir un commissaire aux comptes, ce dernier est rémunéré s'il le souhaite, prix à négocier sérieusement



CONTRE FACON : CARTON ROUGE

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a décidé de parrainer une exposition lancée par l'UNIFAB (Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique).

Cette exposition temporaire a cru bon d'utiliser, habilement, l'expression qui nous est familière « carton rouge » pour les contrefaçons dans le domaine du sport.

Cette communication s'appuie sur trois idées :

- La sécurité / la performance : la contrefaçon d'articles de sport nuit à l'image de la marque des entreprises qui fabriquent des produits sûrs, performants et de qualité.
- L'économie : secteur socio-économique à part entière, le sport constitue un véritable vivier d'emplois. La contrefaçon menace la santé des entreprises touchées dans un contexte mondial difficile : 38 000 emplois en France sont détruits chaque année par la contrefaçon
- L'éthique : la contrefaçon va à l'encontre de toutes les valeurs véhiculées par le sport.

On peut se poser la question de savoir si ce ministère a compris l'enjeu de cette campagne et la manière dont le sport va être instrumentalisé par des grandes marques.

En effet, chacun sait que des grandes marques n'ont jamais eu beaucoup de scrupules pour faire fabriquer leurs produits dans des pays où les populations sont exploitées, particulièrement les enfants.

Certes il ne faut pas tout mélanger, mais alors on doit tout dénoncer, il ne peut y avoir deux poids, deux mesures, défendons les salariés, mais pas certaines marques car où est le vrai du faux ?

Sources d'informations : La Lettre de l'Économie et du Sport, le Parisien, le mensuel ASSOCIATIONS, le Figaro, l'Équipe, la Lettre d'Information de la revue Juridique et Économique du Sport ...

SUBVENTIONS MUNICIPALES

Dans notre dernier numéro, à la rubrique « Loi Informatique et Liberté », nous avons traité de l'aspect confidentiel des membres d'une association en regard des demandes de subventions municipales.

Nous voulons ajouter que non seulement le nom des adhérents est protégé par la loi informatique et liberté, et que la communication d'une telle liste, à l'autorité communale méconnaît le principe de la liberté d'association, lequel a valeur constitutionnelle (Rép.Min.n°17037, JO Sénat, Q ;31/05/2005)

Par contre, il semble utile que nous précisions que dans les communes de plus de 3 500 habitants, si le montant de la subvention est supérieur à 75 000 euros ou représente plus de 50% du budget de l'association, un bilan certifié conforme du dernier exercice connu doit être transmis à la commune pour être mis à la disposition du public (art.L 2313-1 (5°) du CGCT)

Cette transparence est tout à fait naturelle vis-à-vis des contribuables même si on peut se poser la question de savoir pourquoi elle s'adresse uniquement aux villes de plus de 3 500 habitants, nous n'avons pas la réponse.

SARKOZY ET LES HOOLIGANS

Le ministre de l'Intérieur a décidé de s'attaquer aux associations de supporters violents qu'il veut pouvoir dissoudre en déposant prochainement un projet de loi.

Sont visés tout particulièrement les supporters du PSG, mais aussi des clubs de Nice et Marseille.

Nous ne pouvons que souscrire à cette initiative du ministre de l'Intérieur, ce genre de supporters déshonorent le sport et empoisonnent l'ambiance des stades ainsi que les riverains excédés.

On retrouve dans les cars des supporters des barres de fer, des matraques et autres jouets ... les dirigeants de ces clubs ne sont pas à la hauteur de la situation, ce laxisme n'est plus tolérable, la réaction du ministre est légitime et louable.

F . S . G . T 94

Ce comité s'inquiète, et c'est son droit, de la diminution des profs d'E.P.S, 400 postes ouverts au concours en 2006 contre 1 300 départs à la retraite.

Il rejoint en ce sens le syndicat des profs d'E.P.S qui soutient aussi les revendications des étudiants STAPS qui protestent depuis deux mois contre les baisses annoncées dans les recrutements au CAPES (- 50 %) et à l'agrégation (- 57 %) en 2006.

Il est assez amusant de savoir que le président de l'UMP aurait déclaré, le 22 Février lors d'une convention, qu'il souhaitait « développer le sport à l'école » car celui-ci « développe des qualités humaines qui sont essentielles à la vie en société et dans le monde du travail : le charisme, l'esprit d'équipe, le sens des autres ».

C'est bien Monsieur le Ministre, mais la loi Fillon a exclu de fait le sport du socle commun de la connaissance et des compétences, ceci devant être maîtrisé par tous les élèves en fin de 3^{ème}.

OLYMPISME

Un projet d'éducation olympique de la jeunesse a été validé par les instances du CNOSF et de l'ANOF dans le Val de Marne. Cette action sera programmée hors temps scolaire les 5,6,7 Juillet au Centre de l'ASPTT de Villecresnes, avec un public d'enfants de CM1 et CM2, des écoles de Saint-Exupéry de Villeneuve Saint Georges.

Ce camp olympique s'inscrit dans la cadre de la volonté de l'Académie Nationale Olympique Française de mettre en évidence les valeurs du sport et de l'olympisme comme vecteur d'éducation.

FAIR PLAY

L'association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play, créée en 1981, décerne chaque année des prix nationaux récompensant les sportifs et des dirigeants pour leur carrière exemplaire.

Ayant délégation de pouvoir du CNOSF, l'AFSVFP en collaboration avec les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs, les fédérations des Médaillés de la Jeunesse et des Sports et des Offices Municipaux des Sports, a encouragé la création des prix départementaux et municipaux.

Dans notre département, une commission « Fair-Play » présidée par Alain MERIGOT décerne depuis 9 ans des prix départementaux.

Les lauréats pour la saison 2005 ont été honorés lors de l'assemblée générale du CDOS, le samedi 11 Mars à Fresnes.

- Carrière jeune sportive : Aurore LECLERC (Gymnastique) ASA Maisons-Alfort
- Carrière d'éducateur : Gautier THURET (Football) US Créteil Lusitanos et Jean-Claude PRIEUR (Judo) AAS Fresnes
- Carrière dirigeant sportif : Jacqueline LECAT (Volley-Ball) AAS Fresnes

On ne peut que se féliciter de ces lauréats qui ont fait l'unanimité au sein de la commission.

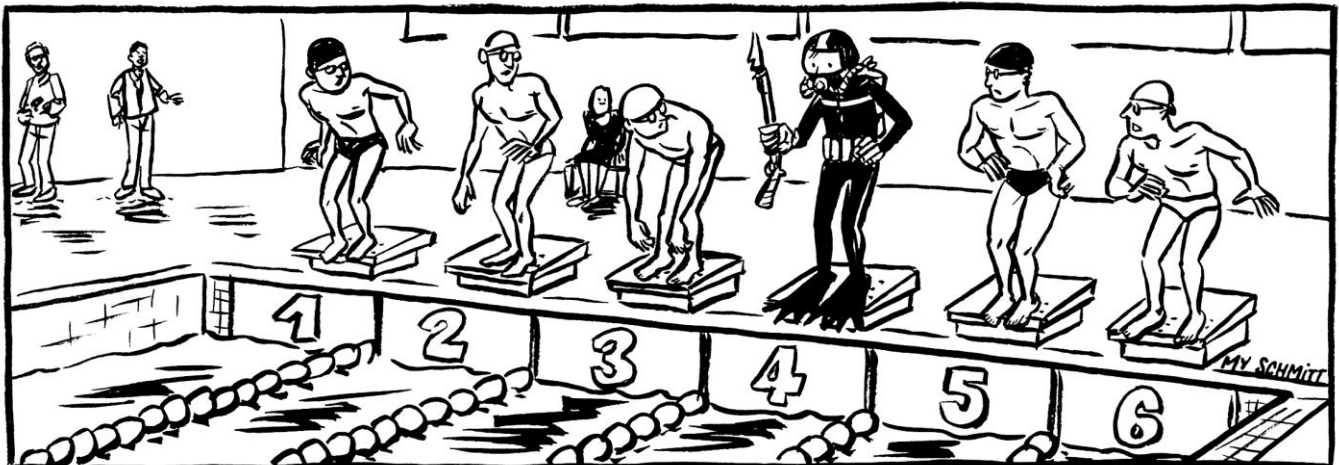
D'autre part quatre prix communaux ont été attribués à la ville de Fresnes :

- Claude SANCHEZ (AAS Fresnes, Basket-Ball)
- Youcef HALABI (AAS Fresnes, Judo)
- Claudette VASSENT (trésorière générale de l'AAS Fresnes
- Abdou CONDE (Basketteur de niveau national, Paris Basket, est revenu à l'AAS Fresnes, son club formateur)

Le CDOS encourage vivement tous les dirigeants sportifs à promouvoir l'organisation des prix communaux.

Pour ce faire, tous les dirigeants peuvent compter sur l'aide de la commission départementale qui en fonction de la disponibilité de ses membres, peuvent intervenir à différents niveaux, par exemple dans des réunions organisées par des présidents de comités ou de clubs sur le thème de la prévention de la violence dans le sport.

SPORT FOLIE



INFOS 94



NATATION

Cette année, l'association des Dauphins de Nogent organisera le Championnat et Critérium Régional Ile de France-Picardie de nage avec palmes qui se déroulera le dimanche 9 Avril dans le bassin olympique de la piscine de Nogent. Cette discipline encore peu médiatisée compte pourtant parmi ses licenciés un grand nombre de champions.

Cette journée sera l'occasion de découvrir ce sport nautique et d'admirer plus d'une centaine de nageurs se distinguer sur différentes épreuves (nage en apnée, en surface et en immersion scaphandre)



INTERNATIONAUX DE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE DE THIAIS

Les championnes d'hier et d'aujourd'hui au rendez-vous du 20^e Anniversaire

Cette rencontre internationale dont le succès ne se dément pas depuis vingt ans est le résultat d'un travail mené avec passion par toute une équipe : Le CREF (Centre Régional d'Entraînement et de Formation de Thiais), le club « Thiais GRS », club leader en gymnastique rythmique, et une centaine de bénévoles.

Avec l'aide de la ville, ils accomplissent des prouesses en matière d'accueil, de logistique, d'accompagnement de services divers pour faire de ces rencontres un temps fort de sportivité et d'amitié.

Les stars de la gymnastique rythmique mondiale ont, une nouvelle fois, enchantées le week-end du 25/26 Mars, le nombreux public des XX Internationaux de Thiais, troisième et seule étape du circuit Grand Prix.

Pour souffler ses bougies, le tournoi Val de Marnais avait invité la bulgare Théodora ALEXANDROVA, la russe Alina KABAEVA et la française Eva SERRANO, véritables légendes de la discipline.

LE CDOS ETAIT PRESENT...

Le 10 Mars, au séminaire CDESI à la Maison du Sport Français Paris 13e (D.VAUBAILLON)

Le 10 Mars, à la formation des dirigeants Convention Nationale du Sport organisé par l'OMS de Champigny (JC.RAOULX)

Le 11 Mars, à l'assemblée générale de la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports à Boissy St Léger (A.MERIGOT, JC.RAOULX)

Le 11 Mars, à l'assemblée générale du Conseil National des CROS et des CDOS à la Maison du Sport Français Paris 13^e, (JC.RAOULX)

Le 25 Mars, à l'assemblée générale et 30^e anniversaire du CDOS 93 à Aubervilliers (JC.RAOULX)

Le 28 Mars, à l'assemblée générale du CD de Gymnastique à Créteil (A.MERIGOT)

Le 1^{er} Avril, à l'assemblée générale de l'OMS de Fontenay/Bois (C.LOPES)

CE N'EST QU'UN AU REVOIR

L'assemblée générale de l'OMS de Fontenay/Bois aura été l'occasion devant une salle comble d'adresser des remerciements, chacun à sa manière, à notre ami Christian MORGANT, président en exercice, qui avait décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat.

Christian a servi le sport depuis de très nombreuses années, tant au sein de l'US Fontenay qu'ensuite à la présidence de l'OMS.

Il l'a fait avec passion, générosité et un grand sens de l'éthique. Cet homme aura été un exemple dont on a tant besoin pour amener les jeunes à prendre la relève. Il prend donc une retraite où il va s'occuper à retracer l'histoire du sport à Fontenay, ce qui ne va pas manquer de l'occuper.

On attend ton livre Christian avec curiosité
A très bientôt l'ancien !

LA SANTE DES SPORTIFS

Le Conseil général a toujours eu la préoccupation de favoriser l'accès au sport pour le plus grand nombre. La dimension de la prévention et de la santé constitue une des approches de sa politique. Pour soutenir le mouvement sportif et ses entraîneurs, une démarche partenariale avec l'Université de Paris/Val-de-Marne a été engagée pour diffuser des connaissances en matière d'entraînement et de protection du sportif.

A ce titre, des actions ont été mises en service :

- une revue trimestrielle composée d'articles sur la traumatologie, les ressources du sportif...
- une lettre électronique mensuelle proposant une synthèse d'articles relatifs à la prévention,
- l'organisation de soirées exposés/débats sur des thèmes spécifiques,
- un suivi méthodologique de groupes tests permettant d'explorer les capacités physiques du sportif.

Vous pouvez trouver l'ensemble des productions (revues, lettres, thèmes...) sur le site : www.univ-paris12.fr/staps.sppp

Pour de plus amples renseignements : Service départemental des sports. Corinne Bouvat : 01.43.99.73.92 ou sds@cg94.fr

Michel-Yves SCHMITT, illustrateur de notre SCOOP 94, auteur de bandes dessinées et spécialiste d'affiches peut réaliser votre communication pour vos organisations de manifestations.

☎ : 01.43.79.75.08

MANIFESTATIONS SPORTIVES VAL DE MARNAISES

DATE	LIEU	MANIFESTATION	CONTACT
1 ^{ER} Avril	Gymnase R.Schuman à Thiais	Manifestation sportive en direction du public handicapé	Centre social de Thiais : 01.48.84.23.38
1 ^{er} Avril	Champigny et Chennevières	Randonnées en rollers et fauteuils roulants	Drôle Compagnie : 01.49.83.99.34
2 Avril	Bonneuil/Marne	Foulées de Bonneuil	CSMB : 01.43.39.62.83
8 et 9 Avril	Thiais	13 ^e Tournoi de Badminton	Associat° Thiaisienne : 06.22.20.68.36
9 Avril	Halle D.Pironi à Villecresnes	Inter Clubs Judo	Les 5 Samourais : 01.45.98.07.98
15 et 16 Avril	La Queue en Brie	Tournoi International de Football	ES Caudacienne : 01.49.62.30.00
15/16/17 Avril	Patinoire de Fontenay/Bois	Trophée International des Pumas	Les Pumas : 06.60.23.19.67
19 Avril	Joinville le Pont	Tournoi Interdépartemental de football	Service Jeunesse : 01.49.76.60.00
22 et 23 Avril	Vitry et Ivry/Seine	Humarathon	Sports et Spectacles : 01.49.22.73.73

22 et 23 Avril	Alfortville	10 ^e Tournoi Européen Benjamins	US Alfortville Football :01.48.93.52.40
----------------	-------------	--	---